Image not found or type unknown

Acheter un bien en union libre

Par **letizia**, le **20/01/2009** à **10:53**

Séparée depuis 2 ans et demi, actuellement en procédure de divorce (assignation en cours), puis-je acquérir un bien immobilier avec mon compagnon actuel (achat à nos deux noms) alors que je suis encore légalement mariée avec mon "futur ex-mari" ???

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés